République Tunisienne Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Jury des Concours Nationaux d'Entrée aux Cycles de Formation d'Ingénieurs Session 2024



Tunis, le 20 mai 2024

Note aux candidats des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs Session 2024

Les candidats sont appelés à respecter les consignes suivantes durant toute la période des concours :

- 1. Se présenter au centre d'examen mentionné dans leur convocation quinze minutes avant l'heure du début de l'examen. Un zéro est attribué à un candidat absent à une épreuve.
- 2. Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après les vingt premières minutes de l'examen. Le candidat en retard ne bénéficie d'aucune prolongation de la durée de l'examen.
- 3. Un candidat absent à deux examens ou plus ou obtient des zéros dans deux épreuves ou plus sera automatiquement exclu du concours.
- 4. Présenter la convocation et la carte nationale d'identité ou le passeport lors de tout contrôle d'identité à l'intérieur du centre d'examen.
- 5. S'asseoir à l'endroit qui porte l'identifiant du candidat et signer la feuille de présence à l'entrée de la salle d'examen et à la remise de la copie.
- 6. Vérifier que le cahier d'examen est signé par les enseignants surveillants.
- 7. Chaque candidat ne peut recevoir qu'un seul cahier d'examen.
- 8. Renseigner la première page du cahier d'examen en inscrivant le nom, le prénom, l'identifiant, le numéro de série mentionné dans la convocation et le numéro de la carte d'identité nationale ou du passeport, en précisant le concours et l'épreuve dans l'espace prévu à cet effet.
- 9. Ne pas insérer d'indications dans le cahier d'examen qui pourraient permettre l'identification du candidat. Toute tentative de ce type est considérée comme une fraude.
- 10. Les documents ne sont pas autorisés dans la salle d'examen.
- 11. Les téléphones portables ou tout appareil de communication (tablette, montre connectée, lunettes connectées, ...) ne sont pas autorisés dans le centre d'examen. Le non-respect de cette règle est considéré comme une tentative de fraude.
- 12. L'utilisation des calculatrices programmables est interdite et l'utilisation des calculatrices non programmables est autorisée si cela est mentionné dans le texte de l'épreuve.
- 13. Seuls les stylos bleu et noir sont autorisés. L'utilisation de stylos de couleur est tolérée dans certaines épreuves du concours Biologie et Géologie. L'utilisation des correcteurs (Blanco) est interdite dans toutes les épreuves.
- 14. Pour les épreuves de Systèmes Techniques Automatisés et de Conception et Fabrication Mécanique, les candidats peuvent utiliser les outils tels que stylos, gommes, taille-crayons, règles, équerres, rapporteur ou compas.
- 15. Il est interdit de quitter la salle d'examen pendant la première heure d'une épreuve.
- 16. En quittant définitivement la salle d'examen avant la fin de la durée de l'épreuve et après la première heure de son début, le candidat doit signer la feuille de présence et remettre aux enseignants surveillants le sujet de l'épreuve, les cahiers d'examen (même s'ils sont vides) et les brouillons. Le non-respect de cette procédure conduit à l'exclusion du candidat du concours.

Le président du jury des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs

d'Entrée aux Cycles de Formatorie see ur Hatem ZENZRI d'Ingénieurs